

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Mercury(II) chloride

FDS-nombre : 000000020775

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : dichlorure de mercure; chlorure de mercure

No.-Index : 080-010-00-X

Numéro d'Enregistrement REACH : n'est disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 2 - Oral(e)

H300 Mortel en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée Catégorie 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 2

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 1

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	H300	Mortel en cas d'ingestion.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
	H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H410	Très toxique pour les organismes

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

		aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
	P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
	P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
	P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Peut provoquer des effets neurotoxiques. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
--------------	----------------------	--------------------------	---------------	-----------

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

	Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE			
dichlorure de mercure; chlorure de mercure	7487-94-7 080-010-00-X 231-299-8	Acute Tox. 2; H330; Oral(e) Skin Corr. 1B; H314 Muta. 2; H341 Repr. 2; H361f STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	100 %	STOT RE 2; H373:>= 0,1 %

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégènèrent en plaies difficiles à cicatriser.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Un examen médical immédiat est requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Pulvérisateur d'eau

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Poudre sèche

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Vapeurs/gaz toxiques

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Le produit lui-même ne brûle pas. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Limitier les quantités stockées sur le lieu de travail. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Porter un équipement de protection individuel. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Des instructions écrites de manipulations doivent être disponibles sur le lieu de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

Prendre les mesures nécessaires pour que les récipients ne tombent pas. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
dichlorure de mercure; chlorure de mercure	EU ELV TWA	0,02 mg/m3 Hg		Indicatif
dichlorure de mercure; chlorure de mercure	INRS (FR) VME	0,1 mg/m3 Hg		Valeur limité
dichlorure de mercure; chlorure de mercure	INRS (FR) SKIN_DES	Hg		Peut être absorbé par la peau.
dichlorure de mercure; chlorure de mercure	INRS (FR) VME	0,02 mg/m3 Vapeur		Règlement impératif (VRC)

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

SKIN_DES - Désignation de la peau :

Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique

Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration.

Sol lisse sans joints

Lance incendie

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,11 mm

Dermatril®740

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Vêtement de protection

Blouse

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
poids moléculaire	: 271,5 g/mol
Point/intervalle de fusion	: 276 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 302 °C
Inflammabilité	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
pH	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: 69 g/l à 20 °C
Hydrosolubilité	: 480 g/l à 100 °C

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : 5,44 g/cm³
à 25 °C

Masse volumique
apparente : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme
comburant.

Viscosité, dynamique : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif(ve) au contact avec des métaux

10.4. Conditions à éviter

Protéger de toute contamination.
Tenir à l'écart des agents réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

Corrode l'aluminium.
Réagit au contact de différents métaux.
Cuivre

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

Étain
Zinc
Métaux alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

- risque de formation de résidus de pyrolyse toxiques
composés métalliques toxiques
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Irritation de la peau:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Toxicité à dose répétée:

Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Cancérogénicité:

Espèce: non spécifié

Note: donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction:

Espèce: non spécifié

Remarques: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:

Les symptômes de l'empoisonnement par le mercure sont des maux de tête, un affaiblissement de la mémoire, une perte d'appétit, des nausées, l'essoufflement et un épuisement général.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité des plantes aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1624

IMDG:1624

IATA:1624

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:CHLORURE DE MERCURE II

IMDG:MERCURIC CHLORIDE

IATA:Mercuric chloride

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1

IMDG: 6.1

IATA: 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

ADR/RID: oui

Polluant marin: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : H2: ITOXICITÉ AIGUË	Quantité: 50 t Quantité: 200 t	
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : E1: Danger pour l'environnement aquatique	Quantité: 100 t Quantité: 200 t	

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation); +46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

dichlorure de mercure;	:	H330	Mortel par inhalation.
chlorure de mercure		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
		H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
		H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level

Mercury(II) chloride

31005-500G

Version 1.3

Date de révision
14.04.2021

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
